

Tél. : 05.49.45.87.63 Fax : 05.49.54.17.96

info@defiplanet.com

Réservation hébergement : Tél. : 05.49.45.77.88

www.defiplanet.com

### Règlement intérieur de l'Hôtel de DéfiPlanet' à Dienné

#### 1. Conditions d'admission et de séjour :

Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner dans l'Hôtel de DéfiPlanet', il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre de l'Hôtel, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner dans l'Hôtel de DéfiPlanet' implique l'acceptation des dispositions de ce règlement et l'engagement de s'y conformer. L'acceptation du règlement intérieur est formalisée par la remise des clés et du mot de bienvenue, et entraîne l'acceptation de l'ensemble des personnes occupant des chambres.

Nul ne peut élire domicile dans l'Hôtel de DéfiPlanet'.

#### 2. Formalités de police :

Tout manquement ou détérioration à votre arrivée, et tout problème que vous pourriez constater, doit être signalé le jour de l'arrivée.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-42 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment : les nom et prénoms ; la date et le lieu de naissance ; la nationalité ; le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

#### 3. Bureau d'accueil :

L'Hôtel de DéfiPlanet' est ouvert selon le planning disponible sur le site, ainsi que sur le site internet [www.defiplanet.com](http://www.defiplanet.com).

L'accueil est ouvert tous les jours de 9 heures à 19 heures, et jusqu'à 20 heures en saison estivale. Vous y trouverez tous les renseignements sur les prestations proposées par DéfiPlanet', et les richesses touristiques de la Vienne.

La grille d'entrée est fermée durant la nuit. Les modalités d'ouverture vous sont précisées lors de votre arrivée.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

#### 4. Affichage :

Le présent règlement intérieur est affiché à l'intérieur de l'Hôtel ainsi qu'au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui en fait la demande.

Pour les hôtels de tourisme, la catégorie de classement, désignée par un nombre d'étoiles croissant, est affichée.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients conformément aux dispositions en vigueur, consultables à l'accueil, ainsi que sur le site internet [www.defiplanet.com](http://www.defiplanet.com).

#### 5. Inventaire et nettoyage :

L'inventaire de la chambre a été effectué avant votre arrivée. Tout manquement ou détérioration à votre arrivée, et tout problème que vous pourriez constater, doit être signalé le jour de l'arrivée.

Les réclamations concernant le nettoyage des chambres, non signalées le jour de l'arrivée, ne pourront être prises en compte.

Toute pièce de vaisselle cassée en cours de séjour doit être remplacée en s'adressant à l'accueil : elle sera facturée.

#### 6. Objets oubliés :

En fin de séjour, les clients sont invités à vérifier qu'aucun effet personnel n'a été oublié sur le site, particulièrement dans les chambres de l'Hôtel.

Tout objet oublié devra être réclamé par son propriétaire dans les deux mois suivant son départ en s'adressant à la Direction, à l'exception de l'alimentaire. Il pourra être expédié sur demande du propriétaire contre remboursement des frais. Passé ce délai, DéfiPlanet' ne sera tenu d'aucune obligation pour les objets trouvés, quels qu'ils soient.

#### 7. Modalités d'arrivée :

Les locations de chambre se font uniquement sur réservation.

Les arrivées et la remise des clés se font entre 16 heures et 19 heures. En cas d'arrivée prévue en dehors de ces horaires, veuillez prévenir le bureau d'accueil.

#### 8. Modalités de départ :

Le jour du départ, la chambre devra être libérée entre 9 heures et 11 heures.

Le solde du séjour devra être réglé à l'accueil hébergement. Les tarifs font l'objet d'un affichage à l'intérieur de l'Hôtel, sont consultables au bureau d'accueil, et sur le site internet [www.defiplanet.com](http://www.defiplanet.com).

Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil sont priés de se faire connaître à l'accueil des hébergements.

#### 9. Bruit et silence :

Pour le respect des usagers de l'Hôtel, veuillez éviter tous bruits et discussions pouvant gêner vos voisins. Particulièrement, les appareils sonores devront être réglés en conséquence, et les fermetures de portes devront être aussi discrètes que possible. Les parents ou accompagnateurs seront responsables du bruit occasionné par leurs enfants.

Le silence doit être total entre 22 heures et 8 heures.

#### 10. Visiteurs :

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans l'Hôtel de DéfiPlanet', sous la responsabilité des clients qui les reçoivent.

Les clients recevant les visiteurs doivent alors déclarer au bureau d'accueil leur nombre et leur identité.

Dans la mesure où les visiteurs ont accès aux prestations et installations de DéfiPlanet', une redevance équivalente à celle d'une personne supplémentaire sera demandée. Les tarifs des personnes supplémentaires sont affichés à l'intérieur de l'Hôtel, consultables au bureau d'accueil, et sur le site internet [www.defiplanet.com](http://www.defiplanet.com).

En cas de volonté des visiteurs de séjourner dans l'Hôtel de DéfiPlanet', le séjour sera facturé aux tarifs en vigueur.

Les voitures des visiteurs doivent être stationnées sur les parkings de l'accueil et du restaurant.

#### 11. Circulation et stationnement des véhicules :

Dans l'enceinte du site de DéfiPlanet', les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 20 km/h.

Ne peuvent y circuler que les véhicules appartenant aux clients qui y séjournent.

Les véhicules des clients de l'Hôtel doivent être stationnés aux emplacements prévus à cet effet.

Le stationnement ne doit pas entraver la circulation des autres véhicules, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur véhicule. La responsabilité de DéfiPlanet' ne pourra en aucun cas être engagée pour des dommages causés ou subis par les véhicules des résidents ou visiteurs stationnant et circulant dans l'enceinte du site.

#### 12. Tenue et aspect des installations :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect de l'Hôtel.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles mises à disposition des résidents, en respectant le tri sélectif.

Il est interdit de tendre des fils à linge à l'extérieur de l'Hôtel, de monter des tentes de jeux ou des abris ne faisant pas partie de l'inventaire, ou de mettre des petites piscines gonflables sur les terrasses et pelouses de l'Hôtel.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser la sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du site sera à la charge de son auteur.

#### 13. Sécurité :

##### a) Incendie

DéfiPlanet' étant situé dans un espace vert, il appartient tous de rester vigilant.

Tous feux ouverts, barbecues, bois, charbon, etc... sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. Des barbecues collectifs sont à votre disposition (renseignez-vous à l'accueil). Il est demandé de fermer la bouteille de gaz ou la plancha électrique après utilisation des barbecues et de laisser ces endroits propres.

Il est rigoureusement interdit de fumer dans les chambres.

Dans les 13 zones réservées aux fumeurs (réparties sur le site afin d'éviter les risques de feux et représentées sur le plan du site par un grand F), ces derniers sont invités à ne pas laisser tomber les cendres et les mégots au sol.

En cas d'incendie, avisez immédiatement la Direction. Des extincteurs présents sur le terrain sont utilisables en cas de nécessité.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

##### b) Vol

La Direction est responsable des objets déposés au bureau d'accueil et a une obligation générale de surveillance de l'Hôtel de DéfiPlanet'. Le client garde la responsabilité de son propre logement et de ses biens, et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Les clients de l'Hôtel sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leurs affaires personnelles.

La Direction ne pourra être tenue responsable d'un vol. De fait, il appartient au résident d'être couvert par son contrat d'assurance.

Tout vol d'un objet appartenant à l'Hôtel, constaté avant ou après le départ du client, sera facturé.

##### c) Météo

En cas de vigilance orange ou rouge concernant des vents violents (> 90km/heure) signalée par la Direction, les clients de l'Hôtel doivent rester à l'intérieur de leur module.

##### d) Dégradations

Le gestionnaire ou son représentant se verra dans l'obligation de facturer toute dégradation causée par le client dans sa propre chambre, constatée avant ou après son départ.

##### e) Animaux

Pour la sécurité de vos enfants et la tranquillité des animaux, il est interdit de pénétrer dans leurs enclos, ou dans les pensions animaux et du centre équestre, et de les nourrir.

#### 14. Jeux :

L'accès aux différentes installations (aire de jeux, piscines...) se fait sous l'entière responsabilité des usagers. Les visiteurs et les mineurs non accompagnés n'y sont pas admis.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents, ou d'un responsable majeur qui en a la charge.

Les aires de jeux sont conformes aux normes de sécurité : merci de faire respecter à vos enfants les limites d'âge indiquées.

Il est strictement interdit d'utiliser les aires de jeux la nuit.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

En cas d'accident, la responsabilité de DéfiPlanet' ne pourra être recherchée : seule la responsabilité des parents, ou de la personne majeure en charge des enfants, sera engagée.

**15. Activités :**

DéfiPlanet' ne sera en aucun cas tenu responsable de l'annulation d'activités extérieures liée aux intempéries ou pour cause de maladie d'un moniteur. Il ne sera pas non plus responsable des défaillances techniques, s'il est prouvé que le matériel est correctement entretenu.

**16. Piscines :**

Les piscines sont ouvertes toute l'année de 10 heures à 20 heures. En dehors de ces horaires, son utilisation est strictement interdite.

La baignade dans les étangs et autres points d'eau que les piscines est strictement interdite.

L'accès est gratuit et strictement réservé aux résidents de DéfiPlanet', qui devront se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents, ou du responsable majeur qui en a la charge, qui en assument la surveillance exclusive.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de la piscine.

Le passage au pédiluve et à la douche est obligatoire.

Il est strictement interdit de manger, boire ou fumer dans l'enceinte de la piscine.

La piscine n'est pas surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs : en cas d'accident, DéfiPlanet' décline toute responsabilité.

En cas de non-respect des consignes de sécurité et d'hygiène, DéfiPlanet' peut décider de l'exclusion du contrevenant.

**17. Caution :**

Une caution vous a été demandée lors de votre réservation. Celle-ci sert pour les éventuels dégâts qui pourraient survenir au cours du séjour. Si vous l'avez réglée par chèque, il sera détruit ou vous sera restitué par courrier sur demande lors de votre départ, dans un délai de 10 jours après celui-ci. Si vous l'avez réglée par carte bancaire, le document sera détruit au jour du départ.

**18. Dommages :**

Les équipements et installations de DéfiPlanet' doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire.

Toute dégradation des locaux, perte, ou destruction des éléments mobiliers, engage de plein droit la responsabilité de son auteur.

Le client est personnellement responsable de tout dommage, perte ou dégradation apporté tant à la chambre qu'à une installation du site, commis par les personnes séjournant avec lui, ou lui rendant visite.

**19. Politique Environnementale :**

DéfiPlanet' étant activement inscrit dans une démarche de développement durable, nous invitons notre aimable clientèle à s'y engager également durant son séjour à l'Hôtel. Particulièrement, nous vous remercions de surveiller votre consommation d'eau et d'électricité, et de procéder au tri sélectif de vos déchets.

**20. Infraction au règlement intérieur :**

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers, ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra, oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. Les infractions suivantes sont en particulier considérées comme sérieuses et pouvant entraîner l'exclusion immédiate du site : les marques d'agressivité et la violence physique ou verbale, l'usage de produits modifiant le comportement de façon significative (alcool, drogue), les comportements mettant en cause la sécurité des usagers. Il en irait de même si la Direction devait constater une occupation abusive de ses logements (nombre d'occupants supérieur à la capacité annoncée).

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Aucun remboursement ne sera exigible en cas d'interruption du séjour lié à un trouble par les résidents.

Fait à Dienné,  
Le 30 septembre 2017

La Direction

